

Evaluation FBSA

Réponse de management des ONG

Version définitive du 12-03-2020 - synthèse

Nous sommes globalement d'accord avec les **conclusions** sauf avec C7: l'approche holistique n'a jamais eu comme objectif d'accroître l'efficacité. Un programme multi-acteurs nécessite une coordination, des échanges, etc. ce qui entraîne des coûts supplémentaires. Si l'évaluation estime que le résultat de l'approche multi-acteurs et multi-dimensionnelle est positif et qu'en même temps l'efficacité n'a pas diminuée, nous pouvons conclure que l'appréciation globale reste très positive.

Concernant les **recommandations 1 et 3**, nous sommes d'accord qu'un apprentissage commun sur la façon de mettre en œuvre la sécurité alimentaire est indispensable. Y inclure les expériences du FBSA est évident mais il faudra voir cela au-delà du FBSA en élargissant aussi aux autres programmes de sécurité alimentaire. Un point focal DGD est nécessaire comme coordinateur entre les acteurs. L'échange à travers une redynamisation de la PASA (Plateforme Agriculture et Sécurité Alimentaire) sera la voie la plus vite pour y arriver, en dotant cette plateforme des moyens nécessaires.

Nous sommes aussi d'accord avec les **autres recommandations**. Les ONG sont disponibles à contribuer à l'élaboration de stratégies de sécurité alimentaire afin d'arriver à une approche constructive qui répond aux besoins réels de terrain (**R2, R7 et R9**). Un dispositif doit être remis en place qui met en pratique les stratégies multidimensionnelles et multi-acteurs (**R2**). Quant aux thèmes transversaux (**R4**), nous plaçons de ne pas en faire un exercice top-down, mais de travailler conjointement entre DGD et ACNG, tout en faisant appel à des expertises externes. Quant à la mise en pratique de l'approche multi-acteurs (**R5**), les ONG veulent être impliquées dans la façon dont les leçons seront prises en compte et le développement d'outils et de méthodes. Ce travail doit être fait en commun et le rôle des ONG ne peut pas se limiter à la simple exécution de ces leçons. Le rôle de la coordination (**R6**) doit être correctement organisé dans un esprit de réel partenariat tout en prévoyant des mécanismes de gestion démocratique des divergences. Nous demandons que la Belgique assure qu'au moins 15 % de l'APD soit consacrée à l'agriculture et la sécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi que les dépenses soient correctement identifiées et suivies (**R8**). Quant à l'entreprenariat (**R9**), la Belgique doit concentrer les investissements au bénéfice des agriculteurs familiaux. Finalement, les recommandations devraient être complétées d'une revue de la **résolution parlementaire** et d'une mise en œuvre de ses différentes recommandations.

Evaluation FBSA

Réponse de management des ONG

Version définitive du 12-03-2020

1. Champs d'intervention et résultats obtenus

1.1. Conclusions

Conclusions	C1. L'appui apporté à travers le FBSA a été très pertinent, notamment grâce à l'adoption d'une approche multidimensionnelle reposant sur les 4 piliers de la sécurité alimentaire.
Réaction ONG	D'accord, pas de commentaires.

Conclusions	C2. Des effets significatifs peuvent être observés au niveau du pilier disponibilité ; les effets parfois plus limités dans les autres domaines s'expliquent en partie par un appui inégal aux différents piliers de la sécurité alimentaire.
Réaction ONG	La conclusion est assez nuancée. Nous voulons néanmoins souligner que certains piliers de la sécurité alimentaire demandent plus de fonds que d'autres. Avoir une attention égale aux 4 piliers, ne veut certainement pas dire qu'on devrait y consacrer une partie (plus) égale du budget. Notons aussi que l'accessibilité ne doit pas seulement être vue sous l'angle du revenu. Il est correct qu'augmenter le revenu signifie qu'on peut acheter de la nourriture. Mais augmenter la disponibilité pour l'autoconsommation augmente aussi l'accessibilité.

Conclusions	C3. L'abrogation du FBSA a handicapé l'atteinte des résultats et les effets potentiels attendus sur la sécurité alimentaire.
Réaction ONG	D'accord.

Conclusions	C4. Des effets prometteurs sont observés dans le domaine de la nutrition, mais limités par plusieurs facteurs externes liés notamment au contexte local et à la fin anticipée du FBSA.
Réaction ONG	D'accord.

Conclusions	C5. Le renforcement de capacités des organisations paysannes et des acteurs institutionnels apparaît essentiel. Ses effets sont visibles dans plusieurs programmes mais leur durabilité reste encore très dépendante des investissements futurs qui seront consentis par ces acteurs locaux.
Réaction ONG	D'accord. Ajoutons encore que l'explication suivante du rapport reste à nuancer: 'la durabilité de ces effets reste encore très dépendante des facteurs externes que sont les investissements qui pourront être consentis à l'avenir par ces acteurs'. Le terme 'investissement' doit également inclure la volonté politique, la stabilité du personnel etc., et pas se limiter uniquement à des investissements en matériel.

Conclusions	C6. La prise en compte des aspects transversaux par le FBSA a été inégale, notamment à cause de changements dans la priorisation de ceux-ci en cours de mise en œuvre et du manque de stratégie claire pour les traiter.
Réaction ONG	D'accord

1.2. Recommandations

Recommandation	R1. Réaliser une capitalisation des expériences passées de la Coopération belge en matière de sécurité alimentaire. Compte tenu de la riche diversité et la pertinence des résultats du FBSA, il est essentiel de ne pas perdre les acquis de ces expériences accumulées au fil du développement des trois fonds successifs : évolution d'une approche projet vers une approche programme d'abord et vers une approche programme multi-acteurs enfin ; prise en compte plus équilibrée des 4 piliers ; plus-value de la collaboration entre acteurs gouvernemental et non gouvernementaux ; apport spécifique des acteurs multilatéraux. Une modalité de capitalisation systématisée, pilotée par un point focal FBSA à désigner au sein de l'administration, est indispensable pour préserver ces acquis qui méritent d'être intégrés dans les programmes futurs de la Coopération belge.
Adressée à ...	DGD, Enabel, Organisations multilatérales et ONG qui ont participé au FBSA
Réponse et motivation	<p>Nous sommes entièrement d'accord qu'un apprentissage commun et continu sur la façon de mettre en œuvre la sécurité alimentaire, est indispensable. Car les problèmes de la sécurité alimentaire sont de plus en plus liés aux systèmes alimentaires et les expériences de l'approche holistique du FBSA sont très utiles dans ce cadre. Inclure dans cet apprentissage les expériences des trois fonds est donc une évidence: il y a du matériel (évaluations, études, rapports, journées d'échange, ...) qui mérite d'être exploité davantage. Inclure des expériences des programmes clôturés (Mali, Burundi et Mozambique) sera moins facile, mais il faudra au moins veiller à inclure au plus que possible les expériences des programmes encore en cours (Bénin et Tanzanie). Néanmoins, si la recommandation dit 'capitalisation', il faudra voir cela au-delà du cadre et des programmes FBSA en élargissant aussi aux autres programmes de sécurité alimentaire soutenus par la DGD.</p> <p>Il est donc nécessaire de réfléchir sur la méthode la plus appropriée le faire. Un point focal à la DGD sur la sécurité alimentaire est en effet nécessaire pour pouvoir le faire. Ce point focal jouera le rôle de coordinateur entre les différents types d'acteurs tant gouvernemental (DGD, ENABEL), multilatéral qu'ONG (montage quand-même unique du FBSA). Ce rétablissement d'expertise sur la sécurité alimentaire (largement perdue après l'abrogation du FBSA) doit non seulement se faire à la DGD, mais aussi au sein des représentations belges. L'échange à travers une redynamisation de la PASA (Plateforme Agriculture et Sécurité Alimentaire) sera la voie la plus vite pour y arriver. Il faudra néanmoins doter cette plateforme des moyens nécessaires (en plus du temps du coordinateur) pour jouer efficacement son rôle et pour pouvoir organiser des événements. On peut s'inspirer aux plateformes Because Health, Educaid ou le Conseil Consultatif Genre et Développement.</p>

	En même temps, l'échange d'expériences ne pourra avoir un résultat que si chaque acteur puisse y investir du temps. Ce qui implique que les ONG (comme les autres acteurs) pourront libérer du budget pour le faire.
Objectif	La plateforme d'échange sur la sécurité alimentaire est fonctionnelle, incluant tous les acteurs concernés et est coordonnée par le point focal SA de la DGD.
Etapés suivantes, activités	Désigner le point focal à la DGD; dynamiser la PASA – plateforme agriculture et sécurité alimentaire en précisant la mode de travail, le budget, ...; doter la plateforme de budget; élaborer un programme d'échange concret en concertation de tous les acteurs concernés.
Date ou délais	Pour ne pas laisser refroidir le thème, il faudrait avoir ce point focal en septembre 2020 pour organiser la plate-forme avant fin 2020.
Responsables	Pour la part des ONG il s'agit des deux fédérations qui peuvent déléguer ceci à d'autres structures, par exemple la coalition contre la faim.

Recommandation	R2. Accorder une attention spécifique à la sécurité alimentaire dans la Coopération belge au travers d'une contribution spécifiquement dédiée à ce thème dans le cadre d'une stratégie clairement définie. Ceci, afin de garantir le maintien de l'expertise que la Coopération belge a développé au fil des trois fonds avec ses différentes organisations partenaires et qui est largement reconnue.
Adressée à ...	DGD et au Ministre en charge de la coopération au développement
Réponse et motivation	<u>Commentaires ONG</u> Nous sommes entièrement d'accord avec cette recommandation. Notons que les ONG sont disponibles à contribuer à l'élaboration de stratégies (sur base des capitalisations évoquées dans la R1) afin d'arriver à une approche constructive qui répond aux besoins réels de terrain avec une attention particulière à l'intégration des groupes vulnérables. Voir aussi R7 et R9. Nous sommes d'avis qu'un dispositif doit être remis en place qui met en pratique les stratégies multidimensionnelles et multi-acteurs.
Objectif	/
Etapés suivantes, activités	/
Date ou délais	/
Responsables	/

Recommandation	R3. Mener une réflexion approfondie avec les différents acteurs de la Coopération belge sur les pratiques à consolider et les procédures à adapter afin de renforcer une atteinte plus équilibrée des résultats au niveau des quatre piliers de la sécurité alimentaire dans les interventions de la Coopération belge.
Adressée à ...	DGD, Enabel, Organisations multilatérales et ONG qui ont participé au FBSA
Réponse et motivation	D'accord. Cette recommandation complète la R1. Nous proposons de faire ce travail à travers la plateforme proposée sous la R1. Il est important d'appliquer une approche de droit en impliquant les acteurs et particulièrement les organisations de producteurs. De cette façon on arrivera à une véritable intégration des 4 dimensions.

Objectif	Voir R1
Etapes suivantes, activités	Voir R1
Date ou délais	Voir R1
Responsables	Voir R1

Recommandation	R4. Redéfinir de manière plus structurante la manière de traiter les thèmes transversaux : i) en stabilisant un choix de thèmes prioritaires dans la durée ; et ii) en précisant les approches et modalités opérationnelles que la Coopération belge souhaite leur appliquer.
Adressée à ...	DGD
Réponse et motivation	<p><u>Commentaires ONG</u></p> <p>Nous sommes entièrement d'accord avec cette recommandation. L'ordre proposé par les évaluateurs est aussi correct: d'abord stabiliser le choix et ensuite préciser les approches.</p> <p>Dans ce choix, il est important de tenir compte des thèmes transversaux de la loi de coopération. Notons que les thèmes transversaux complètent les approches de sécurité alimentaire, mais ne les remplacent pas!</p> <p>Même si elle est adressée à la DGD, nous voulons plaider de ne pas en faire un exercice top-down, mais d'y travailler conjointement entre DGD et ACNG, tout en faisant appel à des expertises externes en associant d'autres organisations, universités etc. Un thème transversal vivra vraiment au sein d'une organisation si elle s'en est approprié ce qui implique une réflexion conjointe entre DGD et acteurs.</p>
Objectif	/
Etapes suivantes, activités	/
Date ou délais	/
Responsables	/

2. Mode de mise en œuvre et apprentissage

2.1. Conclusions

Conclusions	C7. L'approche multidimensionnelle et multi-acteurs du FBSA n'a pas permis d'accroître de manière très significative l'efficacité du programme.
Réaction ONG	<p>Nous ne sommes pas d'accord avec la formulation de cette conclusion. D'abord, son explication (page 93 de la version définitive du rapport global) est plus nuancée: efficacité des programmes par l'approche holistique; nécessité de voir l'efficacité à plus long terme etc.</p> <p>Nous voulons néanmoins souligner que l'approche n'a jamais eu comme objectif d'accroître l'efficacité des programmes, même si une bonne efficacité reste un point d'attention dans n'importe quel programme. En plus, même s'il est correct que plus d'efforts auraient pu être faits pour trouver plus de synergies opérationnelles (par exemple partage de bureaux ou de véhicules), il faut rester réaliste à ce niveau: il y a certainement des</p>

	<p>améliorations possibles, mais la question reste si leur effet sera grand dans l'analyse globale de l'efficience (= relation résultats / coûts).</p> <p>Enfin, ce programme multi-acteurs nécessitant une coordination, des échanges, l'implication de chaque acteur notamment pour le monitoring entraîne par définition des coûts supplémentaires. L'étude ACROPOLIS¹ mentionne notamment que des approches de types intégrées ou collaboratives ne peuvent résulter en une diminution des coûts ou une efficience supérieure en raison des ressources et moyens nécessaires à injecter dans les collaborations et les changements de comportement à induire. Si l'évaluation estime que le résultat de l'approche multi-acteurs et multi-dimensionnelle est globalement positif (et donc meilleur que le résultat de projets individuels) et qu'en même temps l'efficience n'a pas diminuée, nous pouvons conclure que l'appréciation globale reste très positive.</p>
--	--

Conclusions	C8. L'approche multi-acteurs a mis en exergue des pratiques prometteuses mais insuffisamment exploitées à cause de l'interruption inopinée du Fonds, avec une efficacité tributaire d'une participation inégale des acteurs.
Réaction ONG	La conclusion doit nécessairement être lue ensemble avec son explication qui donne plus de nuances. Rappelons que le FBSA a été conçu comme un laboratoire où pour la première fois trois types d'acteurs (ONG, organisations multilatérales et ENABEL) ont collaboré. Dès le début on savait que cela pouvait donner lieu à des frictions. Mais l'objectif était aussi de chercher des améliorations en cours de route (chose qui s'est réalisée dans la plupart des programmes) et d'adapter les méthodes de collaboration. C'est donc l'abrogation du fonds qui n'a pas permis de mettre beaucoup de leçons en pratique (par exemple dans une deuxième phase). On ne peut donc tirer que des conclusions intermédiaires car arrêter une méthode innovatrice avant terme ne peut jamais donner un bon résultat.

Conclusions	C9. Le mode de coordination adopté dans l'approche multi-acteurs a permis une meilleure transparence financière ; sa valeur ajoutée en termes de résultats finaux est cependant difficile à mesurer.
Réaction ONG	D'accord

2.2. Recommandations

Recommandation	R5. Prendre en compte les leçons de l'approche multi-acteurs telle que développée par le FBSA dans les interventions actuelles de la Coopération belge, notamment concernant l'approche participative lors de la formulation, la perspective sur le long terme des investissements, la définition clarifiée du rôle de la coordination, et l'attention à la diversité des partenaires locaux et à leur renforcement de capacités. En effet, les interventions actuelles de la Coopération belge sont de plus en plus soucieuses de renforcer la cohérence des actions, notamment dans le cadre des nouveaux programmes de coopération où il est prévu qu'Enabel recoure à la contribution d'acteurs
----------------	---

¹ ACROPOLIS G4D, Evidence paper on An Integrated Country Policy for Belgian Development Cooperation, February 2018; p. 14

	variés, et dans la perspective de renforcer une comprehensive approach plus générale.
Adressé à ...	Ministre en charge de la coopération au développement, à la DGD et à Enabel
Réponse et motivation	<p><u>Commentaires ONG</u></p> <p>Nous sommes d'accord car beaucoup d'approches et méthodes intéressantes du FBSA risquent de se perdre. Nous voulons néanmoins être impliquées dans la façon dont ces leçons seront prises en compte et le développement d'outils et de méthodes. Ce travail doit être fait en commun et le rôle des ONG ne peut pas se limiter à la simple exécution de ces leçons.</p> <p>Parlant d'approche participative et de renforcement de cohérence, les points suivants sont importants.</p> <ol style="list-style-type: none"> a. Lors de la formulation, l'élaboration et la mise en œuvre des programmes, il faut tenir compte des expériences des différentes parties prenantes: non seulement ENABEL et les ACNG mais avant tout les acteurs locaux afin de maximaliser l'appropriation. b. Il est évident qu'un programme avec plusieurs acteurs nécessite une coordination, mais ceci ne devra pas nécessairement être faite par ENABEL. Il est donc impératif d'impliquer les ONG dans toute discussion et décision sur le rôle éventuel de ENABEL pour la coordination des projets. c. La coordination doit mettre en œuvre une véritable approche partenariale dans la délégation des activités et pas uniquement une modalité de prestation. d. Une approche multi-acteurs n'implique pas automatiquement que toutes les parties prenantes sont sur la même longueur d'onde. Il faut donc inclure les mécanismes de gestion démocratique des divergences. <p>Par ailleurs, la recommandation devrait être complétée d'une revue de la résolution parlementaire et d'une mise en œuvre de ses différentes recommandations.</p>
Objectif	/
Etapes suivantes, activités	/
Date ou délais	/
Responsables	/

Recommandation	R6. Dans les interventions de la Coopération belge qui sollicitent l'intervention d'une diversité d'acteurs, être plus précis sur la définition des responsabilités à assumer par la coordination sur le champ de ses compétences et approfondir l'harmonisation des modalités d'interventions, en particulier avec des acteurs comme les organisations multilatérales par exemple, qui ont parfois plus de difficultés à réconcilier les priorités de leur organisation avec celles de la Coopération belge.
Adressé à ...	DGD et à Enabel
Réponse et motivation	<p><u>Commentaires ONG</u></p> <p>D'accord avec cette recommandation. Ajoutons qu'il est déplorable que le seul instrument où une collaboration plus structurelle était possible entre</p>

	<p>ONG et organisations multilatérales ait disparu, même si nous avons dû constater sur le terrain que cette collaboration n'était pas toujours évidente.</p> <p>Il faut aussi rester réaliste quant à l'harmonisation des modalités entre ONG, ENABEL et organisations multilatérales. Cette harmonisation peut aussi mener à des situations inacceptables pour les ONG (par exemple sur la politique de per diem) ou des procédures contraignantes, maintenant qu'on a enfin pu avancer dans la simplification administrative. Autrement dit, si on parle d'harmonisation, nous devons être impliqués dans la manière dont l'harmonisation se fera sans se voir imposer des choses.</p> <p>Quant à la réconciliation évoquée dans la recommandation, il ne s'agit pas seulement des priorités, mais également des approches. Dans ce cadre, voir aussi notre commentaire sur R5 concernant la nécessité de mécanismes pour gérer les différences en vision et pratiques dans un montage multi-acteurs. A ce moment on ne dispose pas encore d'un vrai 'référentiel' qui explique, argumente et analyse les forces et les limites de l'approche multi-acteurs de façon structurée et partageable. Ceci pourra faire partie de l'échange prévu sous la recommandation n° 1.</p>
Objectif	/
Étapes suivantes, activités	/
Date ou délais	/
Responsables	/

3. Evolution de la stratégie

3.1. Conclusions

Conclusions	C10. Les nouveaux programmes de coopération de la Belgique créent une rupture avec les orientations précédentes et n'ont pas saisi les opportunités potentielles d'intégrer des leçons apprises du FBSA, comme le souhaitait la résolution parlementaire.
Réaction ONG	D'accord.

Conclusions	C11. L'abrogation du FBSA affecte négativement les moyens que la Coopération belge peut consacrer à la sécurité alimentaire notamment par l'arrêt du financement additionnel de la Loterie nationale.
Réaction ONG	D'accord

Conclusions	C12. L'attention plus importante accordée à la dimension entrepreneuriale de l'agriculture peut être pertinente en soi, mais en se focalisant essentiellement sur certaines filières et les besoins du marché, cette évolution stratégique se fait au détriment de l'agriculture de petite taille/familiale qui reste une problématique importante dans les pays partenaires.
Réaction ONG	Ce qui est important est que la dimension entrepreneuriale se focalise surtout à l'agriculture familiale. Voir aussi nos commentaires sur recommandation 9.

3.2. Recommandations

Recommandation	R7. Réviser la note stratégique de la Coopération belge Agriculture et sécurité alimentaire de 2017 afin que celle-ci aborde de manière plus effective les stratégies à développer en matière de sécurité alimentaire, comme le demande la résolution du parlement, sur base des leçons qu'on peut tirer de l'expérience du FBSA.
Adressé à ...	DGD
Réponse et motivation	<p><u>Commentaires ONG</u></p> <p>D'accord avec la recommandation. Les ONG sont disponibles pour contribuer à revoir la stratégie en matière de sécurité alimentaire.</p> <p>Vu la faim qui touche presque un milliard de personnes; vu la sous-nutrition et les carences alimentaires qui touchent 2 milliards de personnes; et vu les effets néfastes du système alimentaire actuel, il faut urgemment réformer notre système alimentaire et nos politiques de coopération en s'inscrivant dans un agenda international de transformation.</p> <p>La sécurité alimentaire et les systèmes alimentaires durables doivent être placés plus haut dans l'agenda politique. La stratégie de coopération et les financements dans le secteur de l'agriculture et de la sécurité alimentaire doivent être réorientés pour soutenir des systèmes alimentaires durables, basés sur l'agriculture familiale et les pratiques agroécologiques et ainsi participer à la réalisation du droit à une alimentation adéquate et à la nutrition tant dans les pays en développement qu'en Belgique.</p> <p>La Belgique doit devenir un leader dans la promotion de l'agroécologie pour réaliser des systèmes alimentaires durables. Avec ses universités et experts reconnus internationalement et avec la grande expérience de nombreuses ONG belges, la Belgique dispose de nombreux atouts pour se positionner en faveur de l'agroécologie. Pour ce faire, la Belgique devrait: (a) développer des programmes de coopération qui soutiennent des systèmes alimentaires durables, basés sur l'agroécologie, l'agriculture familiale et des circuits locaux et justes de transformation et de commercialisation; (b) reconnaître et renforcer les mouvements sociaux et paysans des pays du Sud, notamment les organisations de femmes rurales; (c) augmenter les financements alloués à la recherche sur l'agroécologie et les systèmes alimentaires durables; et (d) soutenir et valoriser les pratiques agroécologiques des femmes.</p> <p>Finalement, La Belgique doit respecter la cohérence des politiques pour le développement et la mettre en pratique dans le domaine des droits humains, et particulièrement pour le droit à l'alimentation. Pour ce faire, la Belgique (a) doit créer et renforcer les mécanismes institutionnels permettant le respect de la cohérence pour le développement par les différentes politiques; (b) doit renouveler les mandats du Conseil Consultatif sur la Cohérence des Politiques en faveur du Développement (CCPD), lui donner les moyens de fonctionnement et assurer une redevabilité par rapport aux avis du Conseil, en particulier ceux pertinents pour la lutte contre la faim et la réalisation du droit à l'alimentation; (c) doit respecter ses engagements en matière de droits humains et veiller à ce que les programmes de développement n'aient pas d'impact négatif sur les groupes les plus marginalisés (do no harm) et que des recours impartiaux et indépendants soient accessibles pour les groupes qui</p>

	<p>s'estimeraient lésés par les programmes de développement de la coopération belge; (d) doit revenir sur son abstention aux Nations Unies, et soutenir explicitement la Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales. Le Conseil Consultatif sur la Cohérence des Politiques en faveur du Développement a réalisé des recommandations en ce sens qu'il s'agit d'intégrer.</p> <p>Par ailleurs, la recommandation devrait être complétée d'une revue de la résolution parlementaire et d'une mise en œuvre de ses différentes recommandations.</p>
Objectif	/
Etapes suivantes, activités	/
Date ou délais	/
Responsables	/

Recommandation	<p>R8. Une identification précise des dépenses agriculture et sécurité alimentaire établie par la DGD permet de comparer annuellement le niveau de ces dépenses et d'en vérifier la conformité avec les engagements pris. Sur cette base, généralement acceptée par les acteurs, affiner de façon plus précise la comptabilisation de la part des dépenses spécifiquement consacrées à la sécurité alimentaire dans l'ensemble des dépenses destinées au secteur agricole.</p>
Adressé à ...	DGD
Réponse et motivation	<p><u>Commentaires ONG</u></p> <p>Nous sommes d'accord avec cette recommandation.</p> <p>Nous sommes ouverts et demandeurs pour mieux identifier la part des dépenses spécifiquement consacrées à la sécurité alimentaire. Nous estimons par exemple que <u>l'aide alimentaire d'urgence</u> (qui est fondamentale en soi) n'a pas sa place dans les dépenses consacrées à la <u>sécurité alimentaire</u>.</p> <p>Nous tenons tout de même à garder une base de comparaison commune d'année en année. Pour l'instant, ce qui fait partie des dépenses agriculture et sécurité alimentaire est clairement identifié par l'administration. Il faut en tout cas éviter que le suivi de cette recommandation soit surtout une manière pour le gouvernement de faire gonfler le chiffre des dépenses pour agriculture et sécurité alimentaire.</p> <p>En effet, lors de discussions passées, voyant que les chiffres nous donnaient raison, le cabinet a proposé d'intégrer à la sécurité alimentaire toutes les dépenses relatives à l'eau et à l'assainissement. C'est la raison pour laquelle il nous semble plus judicieux de garder l'indicateur tel qu'il est car c'est envers celui-ci qu'il y a eu un engagement du gouvernement, tout en pouvant réfléchir entre tous les acteurs à mieux identifier au sein de cet indicateur ce qui relève de la sécurité alimentaire au sens strict.</p> <p>Naturellement, en dehors de la nécessité d'un suivi régulier et correcte du budget, il faut naturellement que la Belgique assure qu'au moins 15 % de l'APD soit consacrée à l'agriculture et la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Ce budget devrait être orienté en priorité vers: (a) l'aide structurelle pour l'agriculture durable et la sécurité alimentaire et nutritionnelle; et (b) les</p>

	organismes spécialisés des Nations-Unies (FAO, PAM, CGIAR) pour ce qui concerne l'aide multilatérale en matière de sécurité alimentaire. Quant à ces organismes multilatéraux, il est important de suivre tant les budgets qui leur sont attribués que le contenu de leur travail.
Objectif	/
Etaptes suivantes, activités	/
Date ou délais	/
Responsables	/

Recommandation	R9. Assurer une continuité plus harmonieuse entre les stratégies belges d'appui à la sécurité alimentaire et à l'entrepreneuriat agricole. Prendre en compte la pluralité des entrepreneuriats agricoles et la diversité de leurs finalités en tirant bénéfice de la longue expertise diversifiée et reconnue de la Coopération belge.
Adressé à ...	Ministre en charge de la coopération au développement, à la DGD et à Enabel
Réponse et motivation	<p><u>Commentaires ONG</u></p> <p>D'accord avec la recommandation. Les ONG sont disponibles pour contribuer aux réflexions stratégiques. La continuité devra être bien visible dans la révision des stratégies (voir R7). A ce niveau on pourra aussi faire le lien avec la note stratégique sur le secteur privé.</p> <p>La Belgique doit concentrer les investissements au bénéfice des agriculteurs familiaux et des organisations qui les représentent: ce sont les acteurs les plus importants du secteur privé agricole et les plus gros investisseurs dans l'agriculture car il s'agit bien l'agriculteur ne fait pas que de l'agriculture de subsistance, mais il est aussi un agriculteur-entrepreneur! En ce qui concerne l'amont et l'aval de la production, la Belgique doit prioriser les TPE-PME locales, et parmi celles-ci les entreprises sociales et coopératives car leur finalité est en phase avec les objectifs du développement durable.</p> <p>L'approche '<i>private sector for development</i>' de la coopération au développement belge, qu'elle soit mise en place dans les programmes de coopération, par BIO ou par le Business Partnership Facility doit respecter les droits fondamentaux et être régulée par des critères précis de sélection, des balises fortes, des processus de suivi-évaluation publics et de mécanismes indépendants de plainte qui assurent que ces fonds soient au service de la sécurité alimentaire et du développement durable. Dans tous les cas, l'appui au secteur privé doit être conditionné au respect des droits humains et à la réalisation du droit à l'alimentation. Dans cette perspective, tout investissement dans des projets agricoles impliquant l'achat ou la location de terres à grande échelle devrait être interdit. L'aide liée favorisant l'accès à ces financements par des entreprises belges doit être exclue.</p>
Objectif	/
Etaptes suivantes, activités	/
Date ou délais	/
Responsables	/